

TARIFICATION

TARIFICATION

Les patineurs membres du Club de St-Bruno ont la priorité pour s'inscrire jusqu'au 31 mars 2026

pour chaque parcelle de 45 minutes - prix jusqu'au 31 mars 2026

15,00 \$ pour 3 semaines

pour chaque parcelle de 45 minutes - à compter du 1er avril 2026

45,00 \$ pour 3 semaines

CONDITIONS GÉNÉRALES

- INSCRIPTION EN LIGNE SEULEMENT

du 28 février jusqu'au 13 avril 2026 pour les patineurs membres du Club de St-Bruno
du 1er au 13 avril 2026 pour les patineurs membres dans un autre Club

- Paiements par carte de crédit seulement lors de l'inscription.
- Aucun remboursement après le 1er avril sauf en cas d'annulation de la part de Patinage St-Bruno ou sur présentation d'un certificat médical.

RÈGLEMENTS

- **PATINAGE PLUS** - un casque de hockey homologué CSA hockey est obligatoire jusqu'à l'obtention de l'écusson 5 du programme Patinage Plus.
- **PATINAGE PLUS** - les patineurs doivent être avec leur entraîneur pour toute la durée de leur présence sur la glace et ne doivent jamais être laissés seuls sans surveillance.
- **PATINAGE STAR** - Tous les blocs identifiés "STAR" sont des blocs mixtes STAR 1 à Adultes
- **PATINAGE STAR** - Le strocking dirigé en groupe semi-privé est interdit. Le strocking se fait individuellement.
- Les cours semi-privés (PPlus ou STAR) sont acceptés sur nos glaces avec un maximum de 3 patineurs par entraîneur.
- Le patineur doit patiner uniquement sur les parcelles auxquelles il est inscrit et ne peut pas faire d'échange avec un autre patineur. Le patineur ou son entraîneur ne peut pas changer son horaire comme bon lui semble.
- Les coins de la patinoire sont utilisés pour les sauts et le centre pour les pirouettes.
- Cheveux attachés et tenue de patinage convenable obligatoire (pas de jeans ou de pantalons larges).
- Gommages à mâcher, nourriture et boissons sont interdites sur la glace.
- Le respect mutuel est de rigueur en tout temps.
- La présence d'un entraîneur sur la glace est OBLIGATOIRE en tout temps.